



Association des Résidents du lac Carillon

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION GÉNÉRALE DE L'ARC
TENUE LE 11 OCTOBRE 2003
À 9H30, AU 4164 DU HUARD
LAC CARILLON, SAINT-UBALDE**

Étaient présents :

- Serge Lachance (4164 du Huard)
- Jocelyne Roberge (4162 du Huard)
- Claire Huot (4164 du Huard)
- Nicolas Sapp (4166 du Huard)
- Sophie Gravel (4166 du Huard)
- Jean-Louis Fiset (4154 du Huard)
- Jean-Marc Charbonneau (4156 du Huard)
- Danièle Baron (4156 du Huard)
- Gilles Bélanger (4152 du Huard)
- Yvon Jobin (4160 du Huard)
- Marlène Lajoie (4160 du Huard)
- Sylvie Pelletier (4207 de la Bernache)
- Robert Fleury (4211 de la Bernache)
- Rino Morin (4208 de la Bernache)
- Clémence Morin (4208 de la Bernache)
- Denis Ledoux (4210 de la Bernache)
- Valentina Nesterenko (4210 de la Bernache)
- Claude-Marie Scorsone (4209 de la Bernache)
- Michel Lamoureux (4109 de la Sauvagine)
- Pierre Bédard (4111 de la Sauvagine)
- Suzanne Lemay (4105 de la Sauvagine)
- Denis Frenette (4105 de la Sauvagine)
- Gaston Ferland (4101 de la Sauvagine)
- Michel Lupien (4113 de la Sauvagine)

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

1. MOT DE BIENVENUE

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres.

2. RÈGLES DE PROCÉDURES

Les règles de procédures habituelles s'appliquent. La convocation de l'assemblée générale a été faite dans les 30 jours de sa tenue. Les articles suivants s'appliquent :

- 2.1 Membres de la corporation : les propriétaires ainsi que leur conjoint; la cotisation annuelle doit être payée pour être membre en règle et la date limite est le 15 janvier suivant l'assemblée générale annuelle.
- 2.2 Membres votants : a) membres du c.a.; b) membres en règle à raison d'une seule personne par terrain.
- 3.1 Membres de l'assemblée générale : membres en règle et non-membres.
- 3.2 Membres votant à l'assemblée générale : membres votants de la corporation.
- 3.3 Vote : a) par procuration; b) majorité simple; c) à main levée sauf si demande de scrutin secret; d) prépondérance du vote du président s'il y a égalité.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 12 OCTOBRE 2002

Madame Sylvie Pelletier fait la lecture du compte rendu de la réunion du 12 octobre 2002. Proposé par Sophie Gravel, secondé par Pierre Bédard, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

4. ÉTATS FINANCIERS

États financiers 2002 :

Revenus :	661.69 \$
Dépenses :	441.39 \$
Revenu net :	220.30 \$
Encaisse au 31-12-2002 :	1 088.29 \$
Solde de la petite caisse au 31-12-2002	137.21 \$
Part de la caisse populaire :	5.00 \$
	<hr/>
Avoir net au 31-12-2002 :	1 230.50 \$

5. RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE

Sophie Gravel nous informe qu'elle a vérifié les livres. Le tout est conforme.

6. ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Proposé par Claire Huot, secondé par Jean-Marc Charbonneau, les états financiers sont adoptés à l'unanimité.

7. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2003

La nomination d'un nouveau vérificateur pour l'année 2003 a été faite. Claire Huot, secondé par Jean-Marc Charbonneau, propose madame Sophie Gravel. Madame Gravel accepte cette responsabilité.

8. COTISATION 2003-2004

Maintien de la cotisation à 10 \$ pour l'année 2003. Proposé par le conseil d'administration, secondé par madame Scorsone et accepté à l'unanimité.

9. RAPPORT DU PRÉSIDENT

➤ Achat des terrains

La MRC bloque toujours pour l'achat des terrains.

➤ Parc régional

Il y a eu une réunion en septembre dernier concernant le Parc régional. Suite à quelques rencontres avec le C.A. il a été entendu qu'une résolution sera proposée à tous les membres de l'ARC pour être ensuite présentée à la SACLLM. Serge fait la lecture de cette proposition. Il est proposé par Nicolas Sapp d'ajouter à la 2^e page, à la fin du 4^e Attendu, « selon les règlements municipaux », à la 3^e page, au 2^e paragraphe, « qu'il soit garanti **par écrit** aux résidants... ». Les modifications sont acceptées à l'unanimité. Cette résolution sera reprise et présentée au Maire de St-Ubalde un peu plus tard au cours de cette rencontre.

➤ Plage

Il est souligné que les scouts coupent du bois sans raison sur le site de la plage. Plusieurs membres mentionnent que les scouts lorsqu'ils sont à la plage en bloquent l'accessibilité. Cette préoccupation sera transmise au Maire de St-Ubalde lors de sa visite.

➤ Vidanges

Les bacs pour les vidanges ont été déplacés au Lac à la Hache afin que ce soit vraiment les résidants du Lac Carillon qui les utilisent et non les gens du Lac Blanc.

➤ **Vol dans les chalets**

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, on note seulement un seul vol, soit celui de monsieur Fleury (de la Bernache) du côté du Lac Carillon.

➤ **Impression de la carte des sentiers**

Elle sera distribuée lors de la prochaine distribution du journal de l'ARC.

10. RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET ÉLECTION

Il est proposé par Sophie Gravel, secondé par Denis Ledoux, que Jocelyne Roberge conserve le poste de trésorière pour les 2 prochaines années. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est suggéré à l'unanimité que tous les représentants de secteurs demeurent les mêmes. Tous acceptent de renouveler leur mandat.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

➤ **Déneigement des entrées**

Monsieur Fleury souligne qu'il trouve désagréable de laisser son entrée sans chaîne durant la saison hivernale car il croit que cela attire plus les voleurs (il y a eu vol chez lui en janvier). La seule possibilité de faire autrement serait de s'entendre avec la personne qui déneige son entrée ou bien de changer de déneigeur.

12. ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LE PROJET DU PARC RÉGIONAL DES LACS LOG ET MONTAUBAN ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire (Jean-Paul Darveau) félicite l'association pour tout le travail qu'elle effectue.

- Monsieur Darveau souligne qu'il est content de constater que les résidants aient remarqué les travaux qui ont été effectués par la municipalité dans le but d'améliorer l'état des routes.
- Monsieur Darveau souligne que les sentiers devraient être entretenus par un autre organisme ainsi que la gérance du camping car la municipalité n'a aucune ressource pour le faire.
- Le maire nous donne des nouvelles de la SACLLM. La municipalité de St-Ubalde est intéressée au projet mais à la condition que celui-ci ne brime aucune partie.
- La société devrait légalement s'officialiser d'ici décembre 2003.
- Le Camp Keno est très intéressé par le camping malgré le fait que le maire souligne qu'il est exclusif à des corporations à but non-lucratif.

- La clientèle visée est le plein air : canot, kayak (genre de touriste qui sont respectueux de la nature).
- La coupe forestière par la compagnie Savard n'est plus autorisée pour les lacs Long et Montauban.
- La piste cyclable n'est pas encore en fonction car elle a un problème d'assurabilité.
- Le développement au Lac à la Hache est légal en autant que les règlements municipaux soient respectés.
- Le maire va s'informer si l'on pourrait épandre une certaine matière contre la poussière sur la route principale.
- Monsieur Darveau souligne qu'il existe une réglementation pour les chiens (inspecteur des chiens). Il demande aux résidents de lui faire savoir via sa boîte vocale, le nom des propriétaires de chiens non respectueux de cette réglementation.

13. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'INCLUSION OU NON DE NOTRE SECTEUR DANS LE PROJET DU PARC REGIONAL DES LACS LONG ET MONTAUBAN

Serge refait la lecture de la proposition de résolution qui a été soumise aux membres ultérieurement au début de la rencontre.

- Le maire est très satisfait et très fier de notre projet de résolution. Il fera une photocopie des zones protégées qui vient du document officiel à la mairie et l'inclura à la résolution une fois que les modifications, mentionnées et adoptées par les membres, seront effectuées.
- Le maire affirme qu'il va défendre notre proposition en tout point, même s'il croit que celle-ci risque de soulever des commentaires concernant le droit de veto.
- Pour le maire, c'est une question de temps pour concrétiser l'achat de nos terrains.
- Le maire mentionne que lors de la dernière rencontre à la SACLLM, il a été question que la municipalité se gardait le droit de se retirer n'importe quand de ce projet si celui-ci ne convenait plus à leurs attentes.

14. VOTE SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme il a été mentionné au point 9, la proposition est adoptée à l'unanimité avec les corrections émises lors de l'assemblée. Une version corrigée sera envoyée le plus tôt possible à monsieur Darveau afin que celui-ci puisse la présenter à la SACLLM.

Tous les membres de l'assemblée remercient le maire d'être venu assister à notre rencontre.

15. LEVÉE D'ASSEMBLÉE ET FRATERNISATION

Serge Lachance propose la levée de l'assemblée, laquelle s'effectue à 12h15.

Sylvie Pelletier
Secrétaire